République du Niger

Fraternité-Travail-Progrès

Région de Maradi

Département de Dakoro

Commune Rurale d’Azagor

**PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME SESSION ORDINAIRE DITE BUDGETAIRE**

L’an deux mil- vingt-trois et le 30, 31 et 1er novembre , suite à la convocation du conseil en date du 21/10/2023, s’est tenue dans la salle de réunions de la Mairie, la troisième session ordinaire du Conseil Municipal dite budgétaire au titre de l’année 2023 sous la présidence de **Mr. Abass Abdoulaye** ; Maire de ladite commune.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Etaient présents** | **Membres élus** | **Motif** |
|  | M. Bachir Hassan |  |
| M. Laouali Souleymane |
| M. Alhassane Azaoudou |
| M. Zabeirou Moussa |
| MM. Nassara Djadah |
| M. Roufai Hamza |
|  | MM. Mariyama Moussa |
|  | **Membre de droit** |  |
| M. Ahmed Mouloul, chef de groupement |
| **Etaient absents** | **Membres élus ayants donnés mandats** |  |
|  | MM. Amou Oumarou | Assister son fils malade à l’hopital de Dakoro |
| M. Alkassoum Djadah | Aucun motif avancé |
|  | M. Biliya Laouali | Session d’examen |

A l’ouverture de la session, le Président du conseil a tout d’abord souhaité la bienvenue aux participants à l’occasion de l’ouverture de la troisième session dite session budgétaire au titre de l’année 2023. Il a rappelé conformément à l’ordonnance n°2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de la transition et en application de l’ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger dans son article 166,167,170 et 171 déterminant les conditions de la tenue d’une session ordinaire afin d’examiner et adopter toutes les questions liées au bon fonctionnement et au développement économique, social et culturel de la commune dans l’intérêt général des communautés. Ensuite, il a donné un aperçu de la commune par rapport au nombre de tribus et villages administratifs qui est 53 et 12 hameaux avec une population de 16 782 habitants et une superficie de 440.5 km2. Les habitants pratiquent comme activités socio-économique l’agriculture, l’élevage, l’artisanat et le commerce. D’autre part, il a invité l’ensemble des participants a une pensée aux évènements du 26 juillet 2023 ou la CEDEAO et L’UMEOA ont infligé des sanctions injustes et illégales à notre pays qui en conséquence ont des impacts négatifs sur la vie de nos populations et en appelle ces derniers de rester débout et mobiliser comme un seul homme derrière le CNSP pour la conquête de notre souveraineté.

En effet, notre troisième assise examinera et adoptera le budget général de la commune pour l’exercice 2024 dont la prévision est de **50 746 250 francs CFA** équilibré en recettes et dépenses,

* Budget de fonctionnement **27 910 437.5 FCFA**.
* Budget d’investissement **22 835 812.5 FCFA.**

**Conformément au**

**Décret N°2016-075/PRN/MI/SP/D/ACR/MEP/A/PLN/EC/MH/A/MESU/DD/MSP/ME/F/MEP/T/MFP/RA du 26 janvier 2016, portant transfert des compétences et des ressources de l’Etat aux communes dans les domaines de l’Education, de la Santé, de l’Hydraulique et de l’Environnement.**

Notre budget d’investissement prendra en charge les domaines ci-après :

Domaine de l’éducation **21 780 000 FCFA**

Domaine de la santé **1 000 000 FCFA**

Domaine de l’environnement **5 214 601 FCFA**

Domaine de l’hydraulique **2 500 000 FCFA**

Outre ces domaines, celui de l’élevage est programmé en hauteur de **1 850 000 FCFA.**

**Aussi, le Président a insisté sur l’incivisme fiscal constaté qui gagne de plus en plus la confiance des communautés** et par ailleurs annonce la programmation faite courant l’année 2024 du plan d’investissement annuel (PIA) en hauteur de 48 412 885 francs CFA.

* Commune **6 380 000 FCFA**
* Partenaires **42 032 885 FCFA**

Le Président n’a pas manqué de rappeler le rôle de chefs de tribus et villages dans la gestion d’une collectivité territoriale en tant que partenaires indispensables, il a appelé ces derniers au sens de responsabilité et de dévouement afin d’accomplir valablement la tâche qui leurs sont confiée et lance un vibrant appel à l’ensemble de la communauté au respect de loi et règlement de la république qui est un acte citoyenne faute de quoi la loi sera appliquée sans faiblesse par les services compétents dans le cadre de libération des champs afin d’éviter le conflit qui s’oppose aux agriculteurs et éleveurs. Enfin il lance un vibrant appel à tous les conseillers pour un débat constructif dont l’assiduité et la ponctualité sont de mise pour une prise de décisions collective au vue des points inscrits en agenda.

Quant au Préfet, il a salué et encouragé le conseil municipal et leur demandé de persévérer dans le but de créer les conditions de vie énormes de la communauté. D’autre part, il a développé les points suivants :

* La sincérité du budget
* La mobilisation sans faille des ressources ;
* La sécurité de personnes et de leur bien ;
* Le respect strict de la date de libération des champs qui sera communiqué par le Gouvernorat de Maradi.

Donnant la parole au chef de groupement, il a insisté sur le moyen pouvant servir à la mobilisation de la taxe municipale 2024 et faire le point sur les arriérés intérieur de la taxe municipale liées au recensement administratif et l’inefficacité de chef de tribus et villages dans la gestion relatif au non transmission de données d’état civil à la mairie. Il a imploré Allah le tout puissant qu’il préserve le Niger de tout danger tout en souhaitant la paix et la stabilité dans notre pays.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Roufai Hamza, Conseil Municipal de la Commune.

Le quorum étant atteint, le Président a présenté le projet d’ordre du jour qui comporte les points suivants :

1. Lecture et amendement du PV de la session précédente ;

2. Présentation, examen et adoption du projet du PIA 2024 ;

3. Présentation, examen et adoption du projet du budget général 2024 ;

4. Informations.

Le projet d’ordre du jour a été adopté à l’unanimité, le Président a invité les conseillers à examiner avec attention et responsabilité les points inscrits à l’ordre du jour.

**I**. **lecture et amendement du PV de la session ordinaire du 4 au 05/09/2023.**

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la session du 4 au 5 09/2023.

Le conseil a suivi avec attention et atteste que tous les points développés ont été répertorié avec fidélité.

Le Conseil a adopté le procès-verbal à l’unanimité.

**II. PIA 2024** :

A ce niveau, le président a tenu tout d’abord à justifier l’inscription de ce point dans l’ordre du jour, il a par ailleurs présenté le contenu du projet du plan d’investissement annuel 2024 activité par activité section en dépenses qui se lève à hauteur de **55 480 413.5 francs CFA.**

**III. Projet du budget général 2024.**

A ce niveau, le président a dressé la situation générale des recettes et des dépenses du budget 2024 qui se lève à hauteur de 50 746 250 francs CFA reparti comme suit :

* Budget de fonctionnement **27 910 437.5 FCFA**.
* Budget d’investissement **22 835 812.5 FCFA.**

Avant de procéder l’adoption le conseil a examiné le budget chapitre par chapitre ainsi que les articles.

IV. Informations :

Le conseil a été informé sur :

* La date de libération de champs ;
* Le compte rendu de la mission de la commission foncière à Azagor et Marafa pour constater l’accaparement de terres dans la vallé de la tarka et dans certains couloirs de passage des animaux ;
* Le report pour de la présentation, examen et adoption du plan de contingence multirisques de la commune pour une période de 4 ans et le plan de développement commune PDC 2023-2027 liés aux certaines informations non fournis par le comité en charge de ces derniers.

Avant de clôturer la session, le président du conseil a largement salué la promptitude avec laquelle les conseillers ont répondu à l’appel et participé aux débats et a imploré Allah pour qu’il préserve le Niger de tout danger en souhaitant la paix et la stabilité pour le pays.

L’ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 16 heures.

**Le Secrétaire de séance Le Président du Conseil**

**Roufai Hamza Abass Abdoulaye**